

COMMUNE DE COQUAINVILLIERS

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2023 à 20 h 30

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

NOMS	PRENOMS	PRESENTS	POUVOIR
BOUTY	Louis	X	
BRU	Claire	X	
DECHAUFFOUR	Elisabeth	X	
DOYHAMBOURE	Camille		E. TELFOUR
DUBOIS	Pascale		L. BOUTY
LEBOCQ	Pascal	X	
LEBRUN	Charles-Henry		
LEGROS	Béatrice	X	
LEGROS	Christian	X	
LENOIR	Michel	X	
MARTIN	Didier	X	
SADOUN	Sadhek	X	
SOPHIE	Evelyne	X	
TELFOR	Eric	X	
TOURSCHER	Alexandre		E. SOPHIE

Secrétaire de séance : Mme E. DECHAUFFOUR

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé.

Vente d'un congélateur – fixation du prix de vente

Une personne se porte acquéreur du congélateur dont le prix était initialement fixé au prix de 100 € : l'acheteur en propose 90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à vendre le congélateur au prix de 90 €.

Encaissement de chèque AJLC

Lors de la représentation de théâtre de Mr LOUVIOT, l'A.J.L.C. a réalisé l'encaissement des recettes d'entrées des spectateurs pour un montant de 410.00 €. L'association reverse cette recette à la commune de Coquainvilliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement de ce chèque.

Fixation des frais de scolarité

en 2019, le Conseil municipal avait voté la mise en place des frais de scolarité dus par la communauté de communes Terre d'Auge.

Actuellement, une famille de Rocques demande l'inscription de son enfant à l'école de Coquainvilliers. Mais, vu que sur le délibéré, il est fait mention spécifiquement de la communauté de Terre d'Auge, il est nécessaire de prendre une délibération d'ordre plus générale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les frais de scolarité ci-dessous pour les élèves domiciliés hors Coquainvilliers.

- 1 200.00 € par élève de maternelle

- 600.00 € par élève de primaire.

Demande de subvention – rénovation de la cantine

En janvier 2023, le Conseil municipal a sollicité le Département pour une subvention concernant l'aménagement de la cantine. À ce moment-là, n'ayant que le devis de l'entreprise GOSSE en mairie, la demande portait uniquement sur l'acquisition du matériel. À ce titre, le département a refusé la demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de l'Aménagement des Petites Communes Rurales pour la modernisation de l'équipement de production du restaurant scolaire

Devis entreprise GOSSE :47 740.00 € H.T.

Devis GB ELEC :3 114.34 € H.T.

Devis Netto Decor :3 713.46 € H.T.

TOTAL :54 567,80 € H.T.

Des travaux de raccordement eau et gaz seront aussi à envisager.

Avenant – Adhésion convention voirie

Depuis le 13 octobre 2020, la commune a adhéré au service commun voirie.

Plusieurs opérations de voirie ont eu lieu en coopération avec l'ingénierie voirie de l'agglomération.

La convention étant arrivée à son terme, l'Agglomération sollicite le renouvellement de la convention incluant une augmentation de tarification :

- une part fixe établie annuellement à hauteur de 1 € par habitant (au lieu de 0.75 €)

- une part variable calculée sur la base d'un taux de rémunération de 4 % du montant total HT du marché notifié qui s'applique qu'en cas de réalisation de travaux (au lieu de 3 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'avenant fixant les nouveaux tarifs et renouveler la convention d'adhésion au service commune Voirie.

Commission Travaux

Mr MARTIN présente les travaux de la commission.

- la fibre devrait être installée pour septembre à l'école,
- un râtelier à vélo sera posé devant la mairie,
- la poutre du pressoir est changée.

Compte rendu du Conseil d'école

Mme BRU présente les travaux de la commission.

Les effectifs se maintiennent pour la rentrée de septembre 2023.

- 2 exercices de sécurité se sont très bien passés.
- des enfants bénéficieront de différentes sorties et activités sportives (handball).
- des composteurs sont en place à la cantine.
- 2 classes (CE1 CE2 CM1 CM2) partiront en classe verte.
- La kermesse aura lieu le 02 juillet 2023.

Bilan – salon des métiers d'arts

Les visiteurs au nombre d'environ 450 ont pu voir les différents stands, joliment présentés, et profiter des démonstrations des artisans.

Seize artistes ont participé à ce salon. Ils ont apprécié les deux salles, leur clarté et leur propreté. Ils ont également apprécié l'accueil qui leur a été fait par la commune.

L'église a été ouverte les samedi et dimanche après-midi : une quarantaine de visiteurs ont été accueillis par les charitons, qui leur ont montré les chasubles, les chaperons et les bannières, récemment rénovés.

Questions diverses

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 15 mai 2023 à 20 h 30

Un rallye auto aura lieu sur la commune le dimanche 03 décembre 2023.

Un projet de champs photovoltaïque a été présenté en mairie avec l'appui technique des services de l'agglomération.

Une révision du PLUI a lieu actuellement et concerne la commune de Coquainvilliers. Plus d'informations vous seront communiquées dans les mois à venir.

Lundi 17 avril, une représentation décentralisée du théâtre de Lisieux aura lieu.

Le département a contrôlé les haies longeant la RD 270 et RD 48.

Un agent du service technique est muté dans une autre collectivité territoriale : une opération de recrutement est en cours.